

*Rapport du comité spécial*

aussi une étude préliminaire des propositions que renferment les rapports en souffrance.

Je puis vous assurer, monsieur le Président, pour en avoir parlé avec des députés des deux côtés de la Chambre, que le contenu de chaque rapport et de leurs répercussions n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie. Le cinquième rapport dont nous discutons aujourd'hui est probablement le plus inoffensif. Il porte sur des points sur lesquels nous pourrions probablement tous nous mettre très facilement d'accord.

Il reste d'autres rapports en suspens. Je ne vais pas discuter de la question de savoir si on avait convenu d'en proposer ou non l'adoption. Les députés de ce côté-ci qui faisaient partie du comité avaient certes l'impression bien nette qu'on déposerait à la Chambre un rapport qui soit le fruit d'un consensus, qu'on n'inscrirait pas d'avis de motion et qu'on ne demanderait pas l'adoption des rapports. Ils acceptèrent par conséquent de faire figurer dans ces documents des recommandations qu'ils n'auraient pas approuvées si elles avaient fait l'objet d'un vote au comité ou si on avait décidé de proposer l'adoption des rapports une fois déposés.

Le plus litigieux de tous les rapports est celui qu'on appelle le rapport Huntington-Lachance. Il s'agit d'un excellent document portant sur un changement fondamental dans la nature du travail du Parlement. Ce n'est peut-être pas une amélioration, mais les recommandations vont au fond des choses et touchent au mode de fonctionnement de la Chambre. Je défie les députés de dire que tous comprennent pleinement toutes les ramifications de ces propositions. Ce n'est pas le cas. Une poignée de députés seulement comprennent à fond toute la question de l'imputabilité financière du Parlement. Le député de Capilano (M. Huntington) est l'un de ceux-là, et il a déjà parlé avec éloquence à la Chambre de la responsabilité et de la gestion financières ainsi que de l'imputabilité du gouvernement et de la Fonction publique envers le Parlement. Je crois que la grande majorité des députés ne comprennent pas les recommandations qui résultent en grande partie du rapport Huntington-Lachance, qu'ils n'en comprennent pas la portée et qu'ils n'en discernent pas clairement les objectifs. Ce n'est pas que les députés ne soient pas intéressés; c'est simplement qu'il s'agit d'une question fort complexe.

**M. Malone:** Quelle honte!

**M. Evans:** Je crois qu'il n'est pas satisfaisant que seulement cinq, six ou sept députés à la Chambre comprennent clairement la question de la responsabilité et de l'imputabilité financières et qu'ils indiquent la voie à suivre aux autres députés; je crois que c'est un point fondamental que tous les députés devraient comprendre pleinement. Ce n'est pas une mesure à adopter à l'unanimité en toute hâte. En apportant un tel changement, nous serions mal placés pour faire d'autres changements dans ce domaine. Nous serions pris pour longtemps avec une mesure que peu de députés comprendraient vraiment bien.

De par sa nature même, le Parlement est une institution qui évolue. C'est pourquoi l'étude d'un projet de loi comporte trois lectures et l'étape du rapport, c'est pourquoi le projet de loi est renvoyé au Sénat où il y fait l'objet de trois lectures et c'est pourquoi nous tenons des audiences publiques—nous voulons être certains que c'est bien.

La procédure que nous suivons aujourd'hui et que nous suivrions selon certaines propositions portant sur l'adoption de ces rapports en toute hâte n'est pas un système évolutif, c'est un système révolutionnaire. D'aucuns diront peut-être que le Parlement peut être révolutionné. Je ne suis pas d'accord. Mes collègues doivent reconnaître que j'ai défendu ardemment l'idée de réforme, que j'ai insisté sur la nécessité d'apporter un changement, de nous forcer à rendre plus de comptes, de nous rendre plus utiles aux électeurs. Il ne faut pas oublier ces objectifs, mais on ne peut pas les atteindre en apportant un changement révolutionnaire et en instituant de nouveaux principes et une nouvelle procédure à la Chambre des communes qui ne soient pas parfaitement compris par les députés qui vont devoir s'en inspirer. C'est pourquoi, monsieur le Président, je voudrais que nous procédions par étape pour opérer la réforme parlementaire.

• (1420)

Le représentant d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) s'est enquis auprès de moi du troisième rapport. Effectivement, monsieur le Président, il a été mis en œuvre. Nous en faisons l'expérience depuis un an. Les députés voudraient sans doute pouvoir recommander que certaines parties du troisième rapport soient modifiées, en ce qui concerne la procédure et le Règlement que nous avons mis à l'essai. Ainsi, nous consacrons le mercredi tout entier aux initiatives parlementaires. Cela coupe la semaine en deux, comme certains l'ont dit. Le fait que nous n'abordions le mercredi que des initiatives parlementaires coupe la semaine en deux, bien sûr, mais vous le savez, monsieur le Président, l'assiduité des députés à la Chambre en a souffert parfois, et il faudrait y remédier. On nous a soumis de toutes parts des recommandations à cette fin. Certains ont proposé, notamment, d'étudier les initiatives parlementaires le lundi, voire le lundi soir. Il y a peut-être d'autres solutions. Dans le projet de réforme parlementaire que nous avons mis à l'essai, il y a certes des lacunes à corriger. Il me semble logique d'améliorer et de perfectionner le système actuel avant de vouloir le modifier en profondeur, ce qui désorienterait encore plus les députés, tout en aggravant les problèmes causés par le Règlement actuel. Par exemple, certaines parties du rapport final modifient des règles de procédure que nous avons mises à l'essai. Le rapport final du comité contient au moins deux recommandations visant à modifier le Règlement provisoire qui doit, en principe, rester en vigueur jusqu'au 21 décembre.